



**PROGRAMME D'ALLOCATION DE TERRAIN POUR LES
ÉTUDIANT.E.S DES CYCLES SUPÉRIEURS DANS LE CADRE
D'UNE COLLECTE DE DONNÉES
EFFECTUÉE AUPRÈS D'UNE COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE
TERRITORIALE OU D'UNE INSTANCE AUTOCHTONE DES
VILLES**

DESCRIPTION DU PROGRAMME

DIALOG – Le réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones – est un regroupement interuniversitaire, interinstitutionnel, interdisciplinaire et international. Subventionné par le Fonds de recherche du Québec – Société et Culture (Programme des regroupements stratégiques) et par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (Programme des partenariats), **DIALOG met à la disposition des étudiant.e.s des cycles supérieurs des allocations de terrain afin de soutenir la collecte des données de recherche qui s'effectue auprès d'une communauté territoriale ou d'une instance autochtone.**

Admissibilité

En conformité avec les politiques d'inclusivité, de collaboration et de réciprocité du Réseau DIALOG, ce programme est réservé aux étudiant.e.s dont les travaux sont dirigés par des chercheur.e.s membres réguliers de DIALOG. Dans le cas d'une codirection, la priorité sera accordée aux étudiant.e.s dont la codirectrice, le codirecteur, fait également partie des membres réguliers du réseau (chercheur.e, professeur.e, guide, mentor, aîné.e autochtone).

Présentation d'une demande

La personne soumettant une demande doit remplir le formulaire prévu à cet effet. Elle doit :

- décrire brièvement son projet de maîtrise, de doctorat ou de postdoctorat
- préciser le lieu où la collecte se déroulera et la durée du séjour
- expliquer en quoi cette activité s'inscrit dans la mission et les politiques d'inclusivité et de réciprocité du réseau DIALOG
- privilégier une démarche de coproduction des connaissances ou de recherche partenariale
- s'assurer que le projet respecte les dispositions du Chapitre 9 de l'Énoncé de politique des trois Conseils (La recherche visant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada)
- présenter le certificat d'éthique obtenu de son université d'appartenance
- respecter les valeurs de respect, d'équité, de partage et de réciprocité mises de l'avant par DIALOG
- donner les renseignements sur les coûts requis par cette collecte des données
- préciser s'il y a eu des démarches pour obtenir d'autres fonds pour cette activité

Signature de la directrice, du directeur

La signature de la directrice, du directeur de recherche attestera qu'elle, qu'il a pris connaissance de cette demande et a donné son approbation. La signature d'une personne agissant comme codirectrice, codirecteur est aussi exigée.

Échéance et dépôt du dossier

Quatre fois par année aux dates suivantes : 31 mars; 30 juin; 30 septembre; 31 décembre. Le dossier complet doit être expédié par courriel : reseaudialog@inrs.ca

Montant de l'allocation

La somme maximale prévue pour une allocation de mobilité est de 3500 \$. Le montant accordé est déterminé selon l'endroit et la durée au moment de l'évaluation du dossier.

Évaluation – Exigences - Dépenses admissibles

Utilisation de l'allocation

L'allocation doit servir uniquement à une collecte de données effectuée dans une communauté autochtone ou auprès d'une instance autochtone, telle qu'approuvée par le comité d'évaluation. Aucune somme ne peut servir de manière rétroactive ou être utilisée à d'autres fins.

Annonce des résultats

Les candidat.e.s recevront une réponse à leur demande environ **quatre semaines** après la date de fin du concours. La collecte de données ne peut commencer avant l'annonce officielle des résultats.

Éligibilité

- Le programme est réservé aux étudiant.e.s dont les travaux sont dirigés par des chercheur.e.s membres réguliers de DIALOG. Dans le cas d'une codirection, la priorité sera accordée aux étudiant.e.s dont la codirectrice, le codirecteur, fait également partie des membres réguliers du réseau (chercheur.e, professeur.e, guide, mentor, aîné.e autochtone).
- Une personne candidate ne peut obtenir qu'une seule allocation (terrain ou diffusion) par cycle d'études.
- La demande doit être déposée au moins deux mois avant le départ sur le terrain.

Évaluation et critères d'évaluation

L'évaluation est faite par deux membres du Bureau de direction selon les critères suivants :

- intérêt du projet de recherche
- retombées pour la formation de la personne candidate
- respect des règles d'éthique applicables
- pertinence au regard des connaissances sur les questions autochtones
- appuis financiers complémentaires

Obligations de la personne candidate

- La personne candidate doit remettre un résumé de son projet de recherche (1 000 mots avec bibliographie) au moment du premier versement de l'allocation. Ce texte sera publié mis en ligne sur le site web de DIALOG.
- La personne candidate doit remettre un rapport détaillé de son activité de terrain (2 500 mots avec photos) dans un délai de 60 jours après la fin du séjour. Ce rapport fait état des aspects suivants : problématique, cadre théorique, méthodologie, résultats, perspectives de traitement et d'analyse du matériel recueilli. Ce texte sera publié sur le site web de DIALOG.
- La personne candidate doit produire un rapport financier dans un délai de 30 jours après l'activité à l'aide du formulaire prévu à cet effet, faute de quoi le remboursement de l'allocation sera exigé par l'INRS.

Frais de transport

- Au Québec, prix du billet d'autobus ou de train
- Dans le reste du Canada, autobus ou avion, tarif économique, selon la destination
- Voyages internationaux, avion tarif économique, transport terrestre par services publics
- La location d'une voiture n'est pas autorisée

Frais de séjour

Le budget (repas et hébergement) doit être réaliste en fonction de la région, du pays et de la durée du séjour (voir le formulaire de dépenses de DIALOG à cet effet).

Les reçus originaux et les cartes d'embarquement doivent être conservés, de même que toutes les autres pièces justificatives originales. Ces documents doivent être retournés au secrétariat de DIALOG dans un délai de 30 jours après la fin de l'activité. Dans l'éventualité où ces documents ne seraient pas renvoyés à DIALOG, le plein montant sera facturé à l'étudiant/l'étudiante.

Modalités de versement

75 % de la somme sera remise à l'annonce du résultat du concours. Le 25 % restant sera versé lors de la réception du rapport de l'activité selon la formule stipulée dans la demande.

FORMULAIRE DU PROGRAMME D'ALLOCATION DE TERRAIN POUR LES ÉTUDIANT.E.S DES CYCLES SUPÉRIEURS DANS LE CADRE D'UNE COLLECTE DE DONNÉES EFFECTUÉE AUPRÈS D'UNE COMMUNAUTÉ OU D'UNE INSTANCE AUTOCHTONE

1. Nom		2. Adresse courriel	
3. Programme d'études			
4. Université			
5. Titre du mémoire, de la thèse, du projet postdoctoral			
6. Date	7. Lieu	8. Montant demandé (\$)	

Signature de la personne candidate	
Date du dépôt de la demande	

Approbation	
Nom de la directrice, du directeur Institution	
Signature	
Date	

Codirection	
Nom de la codirectrice, du codirecteur Institution	
Signature	
Date	

1. DESCRIPTION DU MÉMOIRE, DE LA THÈSE OU DU PROJET POSTDOCTORAL

1.1 Décrivez brièvement le sujet de la recherche et sa problématique

1.2 Décrivez l'approche et la méthodologie adoptées, de même que les techniques d'enquêtes utilisées dans cette recherche

1.3 Quelle est la nature précise de la collecte de données projetée et comment s'insère-t-elle dans votre projet?

1.4 Pourquoi cette collecte de données est-elle nécessaire à cette étape-ci de votre projet?

1.5 Pourquoi cette collecte de données devrait-elle intéresser **DIALOG**?

2. RENSEIGNEMENTS SUR LES COÛTS

2.1 Quel est le coût total de l'activité? Quels sont les coûts par poste budgétaire (frais de transport; frais de séjour, hébergement et repas; frais de matériel, autres frais)?

2.2 Quelles sont les différentes sources de financement de votre projet?

2.3 Indiquez quels sont les frais de séjour, de transport et autres frais liés à votre projet pour lesquels vous sollicitez une allocation auprès de **DIALOG**?